

LE GRAND BASSIN DU MACKENZIE.

ENQUÊTE.

SÉNAT, SALLE DU COMITÉ,
OTTAWA, 3 avril 1888.

Le comité sénatorial chargé de faire une enquête sur les ressources du bassin du fleuve Mackenzie se réunit dans la salle de comité n° 2 à 11 heures du matin.

Le capitaine CRAIG, de Prince-Albert, cultivateur, se présente, et le comité l'interroge ainsi qu'il suit :

Le PRÉSIDENT :—Le questionnaire n'étant pas encore prêt, tout membre du comité est libre de faire les questions qu'il jugerait à propos au capitaine Craig.

L'honorable M. MACDONALD, C-B. :—Il me semble qu'il vous appartient plutôt à vous, M. le Président, qui connaissez bien le sujet de notre enquête, de demander les renseignements qu'il est désirable d'avoir.

Le PRÉSIDENT :—Je vais adresser au capitaine Craig quelques questions touchant les principaux points ; malheureusement, je ne suis pas un praticien en fait d'agriculture, et j'espère que les autres membres du comité voudront bien me venir en aide.

Le capitaine CRAIG :—Je ne connais proprement que le district de la Saskatchewan ; de la région plus septentrionale je ne sais rien, ou à peu près, que par ouï-dire.

Le PRÉSIDENT :—Le comité n'a pas encore approuvé le questionnaire qui lui a été soumis, et dont voici le projet ; cependant, avec sa permission, je vais en faire usage dès à présent. Dans vos réponses, vous voudrez bien nous dire à quelle région particulière ont trait vos renseignements et comment vous vous les êtes procurés. Vous avez sans doute appris beaucoup de choses là-bas. Les instructions que le comité a reçues mentionnent en premier lieu la navigabilité de ses eaux, et si nous observons cet ordre, je dois vous inviter, pour commencer, à décrire la rivière Athabaska au point de vue de la navigabilité, et à nous faire connaître ensuite les localités les plus favorables pour l'établissement soit d'une route ou d'un rail destiné à unir les eaux navigables de cette rivière à celles de la Saskatchewan.

Le capitaine CRAIG :—Je connais trop peu l'Athabaska, pour que mon opinion ait de la valeur, aussi je préférerais ne pas répondre à cette question.

Q. Mais il peut nous être utile, au moins indirectement, d'avoir votre opinion. R. La Saskatchewan est navigable dans toute l'étendue de son cours principal et de sa branche du Nord. Il circule des bateaux sur la branche du Sud, mais la navigation y est incertaine si les eaux ne sont hautes. Elle y est obstruée à certains endroits par des barres mouvantes de sable et d'autres obstacles.

Par l'hon. M. Sutherland :

Q. Se forme-t-il aussi de ces barres mouvantes dans la Saskatchewan du Nord ? R. Pas autant ; il existe d'autres obstructions dont je parlerai tout à l'heure. On peut dire que l'établissement de Prince-Albert est à mi-chemin entre l'embouchure de la rivière et sa source navigable à l'ouest d'Edmonton ; à partir de Prince-Albert, le cours de la rivière à l'ouest, est entièrement libre et navigable dans les saisons ordinaires, depuis une date variable du mois d'avril jusqu'à la mi-octobre.

Par l'hon. M. McCallum :

Q. Quel est le tirant d'eau des bateaux à vapeur en service sur cette rivière ? R. On y a vu naviguer des bateaux tirant dix-huit pouces d'eau sous charge ; mais les hommes les plus compétents pour en juger prétendent que des bateaux plus légers pourraient circuler journellement durant la saison, jusqu'à Edmonton, sans aucune difficulté.